

La prédation sur le Parc du Verdon

Note pour la fédération des Parcs, août 2012,
E. BARRANDON, M DOUSSIÈRE, JP GALLET

Retour sur la charte du parc du Verdon

Lors de la révision de sa charte, le Parc du Verdon a pointé l'importance du pastoralisme sur son territoire et la nécessité de le maintenir, voire de l'encourager.

Les extraits suivant pointent cette volonté

P16 et 17

Axe A [Le] retour de grands prédateurs dont la présence permanente depuis peu **du loup** dans le secteur de Canjuers, ainsi que sur les Préalpes du Haut-Verdon, appelle **des mesures de soutien particulières aux activités pastorales**.

P21

Les pratiques agricoles ont un impact direct sur la qualité et la conservation des milieux. Sur certains espaces délaissés, la reconquête progressive de la forêt s'effectue au détriment de la diversité biologique d'espaces ouverts et de lisière.

Le bon état de ces milieux dépend directement **du maintien d'une agriculture extensive**, et d'une reconnaissance de leurs fonctions économiques, écologiques et sociales.

P24

A,1,1 Améliorer la connaissance du patrimoine naturel ... L'impact des activités sur le milieu naturel et l'effet des mesures correctives mises en œuvre, pourraient être évaluées.

P27

Caractériser les pelouses sèches en lien avec **l'activité pastorale**. Partenaires : CERPAM...

A.1.2. ... et à restaurer ou conforter des pratiques agricoles ... propices à la conservation de la valeur biologique et paysagère de ces espaces... Partenaires : CERPAM, Chambres d'agriculture...

Axe C

P 70

En plus de son poids économique direct, l'agriculture du Verdon joue un rôle multifonctionnel ... Patrimoine paysager, conservation du patrimoine naturel, richesse du patrimoine culturel...

P72

C.1.1

Dispositions de la Charte :

Maintenir en exploitation les espaces à vocation agricole et pastorale qui concourent à la qualité paysagère et à la valeur écologique du territoire.

Rôle de l'organisme gestionnaire du Parc :

Encourage le pastoralisme sur les secteurs écologiquement sensibles au risques de fermeture (soutien à l'agro-sylvo-pastoralisme...). Partenaires CERPAM, Chambres d'agriculture...

P75

C.1.4

Dispositions de la Charte :

Préserver les potentialités des ressources naturelles et culturelles nécessaires à l'activité agricole

Soutenir des systèmes agricoles respectueux des conditions de vie sociales et humaines des agriculteurs.

Partenaires Chambre d'agriculture, CERPAM ...

P77

La première ambition de la Charte est de [...] mieux intégrer les autres fonctions de la forêt en matière [...] **de pastoralisme**

Avec le retour du loup sur des territoires voisins, l'éventualité de la prédation avait été abordée et pointée dans certains axes

A.1.3. Rechercher avec les PNR Alpains les solutions appropriées pour améliorer la compatibilité entre présence du loup et pérennité des activités pastorales... Partenaires : Chambre d'agriculture, agriculteurs ...

P32

Rôle de l'organisme gestionnaire du Parc :

Engage des actions expérimentales de gestion et de suivi d'espèces, de gestion et de restauration d'habitats d'espèces, à la demande ou en lien avec les Fédérations de Chasse, les Sociétés locales de Chasse, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'ONF, le CRPF et les Chambres d'Agriculture

Participe au réseau national " Grands Carnivores " et s'associe **au suivi de la présence du loup** sur le territoire du Parc. Les dispositifs nationaux concernant l'espèce s'appliquent au territoire du Parc naturel régional du Verdon, lequel ne constitue pas un espace protégé réglementairement.

Recherche avec les Parcs naturels régionaux alpins les solutions appropriées pour améliorer la compatibilité entre présence du loup et pérennité des activités pastorales (voir mesure D.2.2)

De même, il apparaît dans la charte, l'importance du maintien de la biodiversité et du respect des espèces remarquables :

P.25

A.1.3 Accompagner la gestion de la faune sauvage remarquable

Il s'agit de définir et de mettre en œuvre des protocoles de gestion et de suivi d'espèces remarquables, ainsi que des actions de gestion et de restauration d'habitats favorables à ces espèces.

A.1.4 Préserver la biodiversité

En parallèle à la stratégie mise en place pour préserver les espèces et espaces remarquables, le Parc travaillera à ce que la prise en compte de la biodiversité,

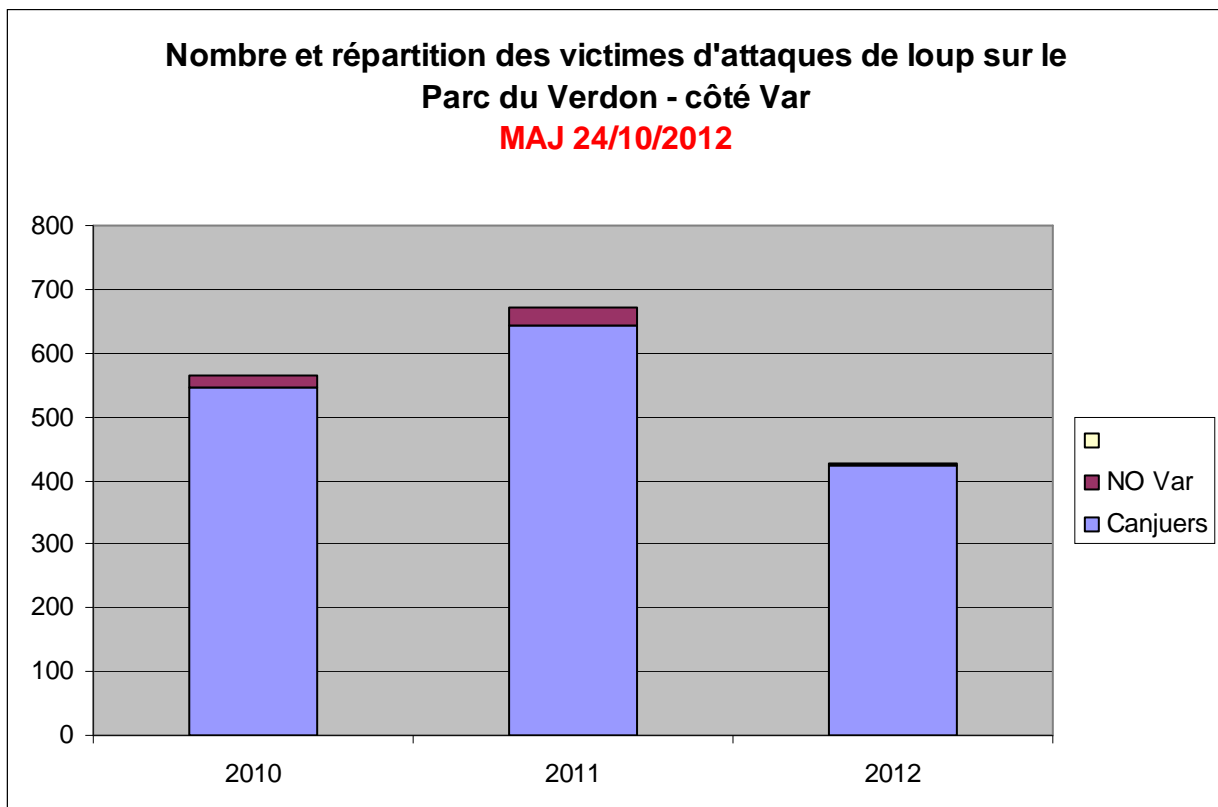
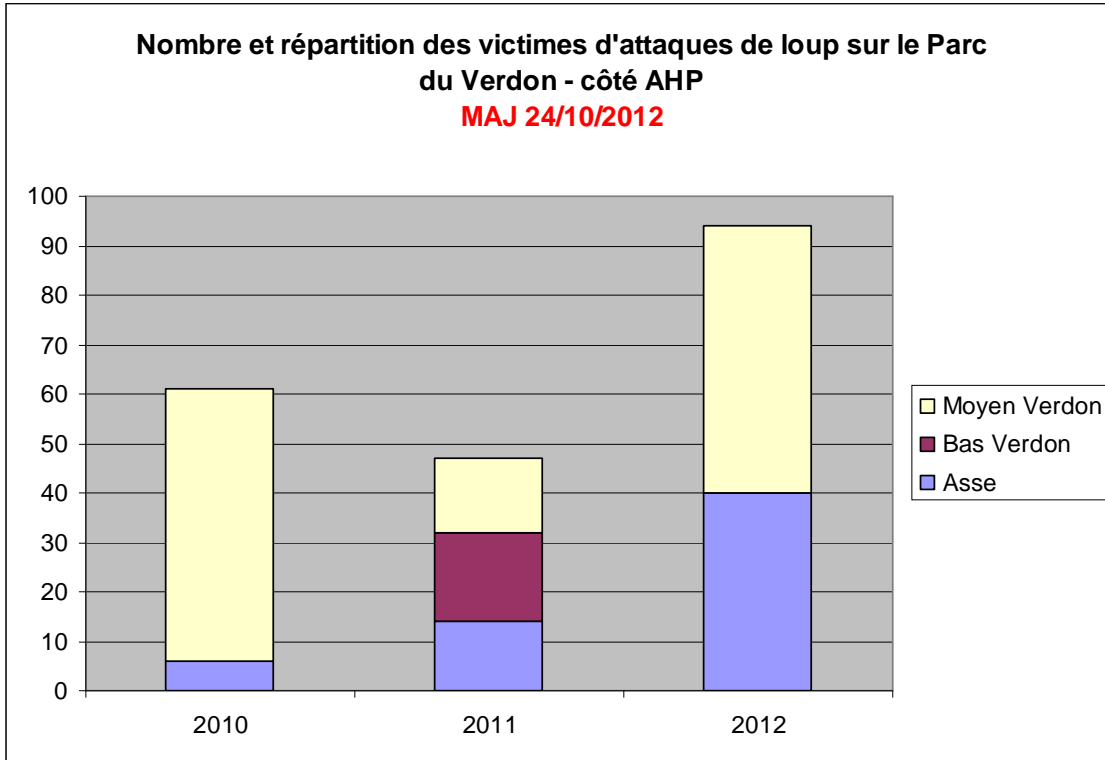
Les enjeux du territoire sont très clairement le maintien du pastoralisme et des milieux ouverts, ainsi que le suivi des espèces remarquables. Les enjeux de biodiversité ordinaire sont aussi pointés. La prédation avait été envisagée, même si au moment de l'élaboration de la charte, elle n'avait pas encore l'ampleur et l'impact qu'elle a sur le territoire aujourd'hui.

Une première étude avait été commanditée par le PNR et s'intitulait : « Les exploitations ovines face aux risques d'arrivée du loup dans le Parc naturel régional du Verdon » en 2006 et expliquait la vulnérabilité du territoire et de ses exploitations face à l'installation du prédateur.

Le poids de la prédation sur le territoire du Parc

Aujourd'hui, la prédation est vécue comme une véritable concurrence au pastoralisme. Dans les Alpes de Haute Provence, une association « éleveurs et montagnes » a vu le jour face à l'augmentation des attaques. Cette association milite aussi sur le territoire du Parc.

Le bilan de la prédation sur le territoire du PNR est le suivant :

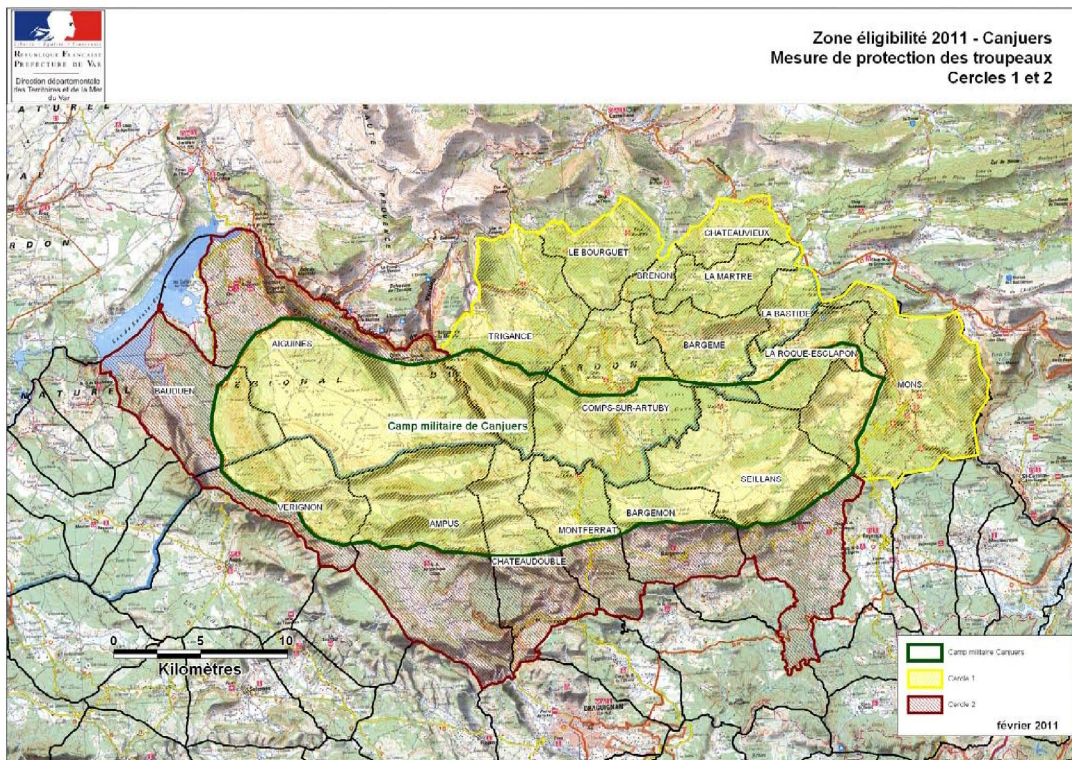


Attention : la zone de Canjuers est un camp militaire dont une majorité est située sur le Parc. Il est possible que les attaques aient eu lieu sur la zone militaire hors-Parc. Cependant, il n'a pas été jugé pertinent de traiter cette zone en scindant la partie Parc et la partie hors-Parc puisque la meute installée couvre tout le camp.

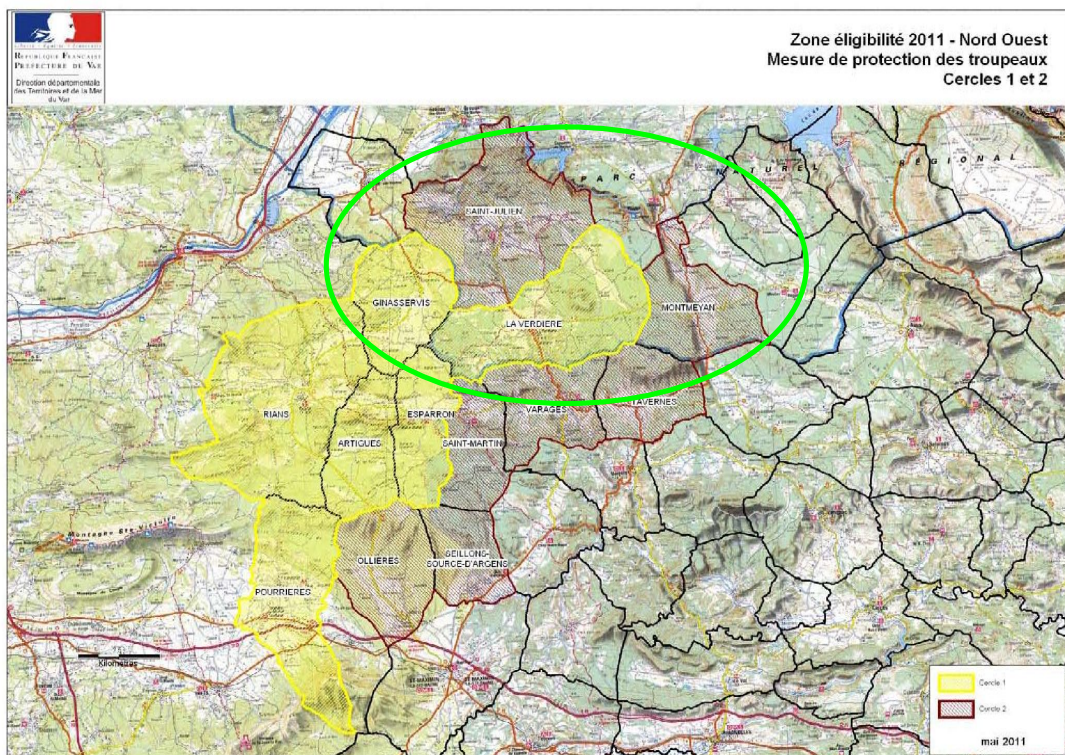
Attention les chiffres 2012 couvrent la période de janvier à octobre et on ne peut donc rien conclure pour 2012, si ce n'est constater que sur les trois dernières années les attaques sont en augmentation.

La présence du loup a été constatée en 1998. Depuis cette date, une meute s'est installée sur le camp militaire de Canjuers. Des loups transhumants transitent sur le territoire occasionnant des attaques sur les troupeaux d'ovins et de caprins, même si les attaques sur ces derniers sont plus occasionnelles. Depuis ces trois dernières années, le nombre d'attaques a explosé sur les Alpes de Haute-Provence et le Var créant un climat particulièrement tendu chez les éleveurs.

Les communes actuellement concernées par le zonage 1 et 2 sont les suivantes :



Côté varois du Parc



Zonage des communes éligibles au dispositif 323C1 - Année 2011

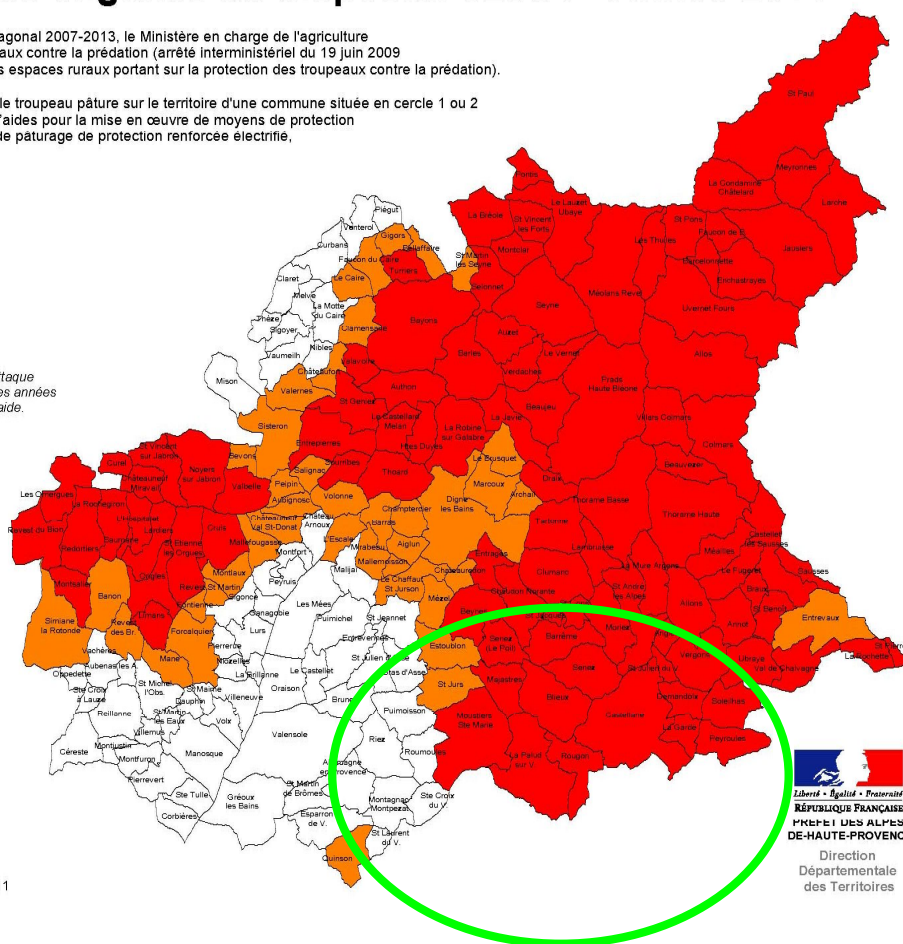
Dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013, le Ministère en charge de l'agriculture a mis en place un dispositif d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation (arrêté interministériel du 19 juin 2009 relatif à l'opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation).

Ce dispositif, de type contractuel, permet aux éleveurs dont le troupeau pâture sur le territoire d'une commune située en cercle 1 ou 2 (délimitation annuelle par arrêté préfectoral), de bénéficier d'aides pour la mise en œuvre de moyens de protection (gardiennage renforcé, parc de regroupement mobile, parc de pâturage de protection renforcée électrifiée, chiens de protection et analyse de vulnérabilité).



Cercle 1 :
Communes ou parties de communes sur lesquelles au moins une attaque ou un indice de présence a pu être constaté au cours des 3 dernières années et pour lesquelles les éleveurs peuvent bénéficier des trois types d'aide.

Cercle 2 :
Communes susceptibles d'être concernées par le retour du loup et pour lesquelles les éleveurs peuvent bénéficier de l'aide au regroupement nocturne des animaux et/ou à l'utilisation de chiens de protection.



Sources : IGN BD CARTO - MNT 04 - DDT 04
Réalisation DDT/SDT/CDT/CC Carte 05.2011 - Zonage_323C1_2011

LA REFLEXION SUR LA PREDATION AU PARC VERDON

La prédation est tout d'abord restée une problématique un peu lointaine, le territoire y étant confronté de manière assez épisodique. Au fil des ans, la pression augmentant, une étude de vulnérabilité a été commanditée, puis une participation à un colloque a abouti à une présentation de la situation par le chargé de mission patrimoine naturel.

En 2010, un 1/2 poste de chargé de projet pastoralisme a été créé et devait traiter l'ensemble des questions ayant trait au pastoralisme : la réouverture de milieu, le sylvopastoralisme, par exemple... la prédation est logiquement devenu un sujet traité par ce demi-poste.

Un groupe de travail sur le pastoralisme a été créé au sein de la commission agriculture du Parc. Ce groupe avait défini « la prédation » comme un axe essentiel à aborder dans les orientations de travail. Deux bureaux du Parc ont été organisés (décembre 2011 et avril 2012) afin d'aborder tous les aspects réglementaires, les questions des indemnités, des classements des communes en zone 1 ou 2 et de présenter les stratégies des Parcs du Vercors et du Queyras en matière de prédation. L'objectif était de prendre des décisions sur la position du Parc concernant la gestion (ou non) de la prédation, l'accompagnement des éleveurs, l'intervention du Parc lors d'attaques, etc.

A ce jour, compte tenu de la complexité de la problématique, d'autres urgences intervenues cette année et de la nécessité d'envisager la question sous un jour qui amène de nouvelles propositions adaptables en zone de montagne et dans les collines du Haut-Var, les élus ont tracé des pistes de réflexion mais pris aucune position définitive sur ces problématiques. L'organisation d'un comité syndical sur cette thématique est envisagée après le congrès.

A ce jour, une rencontre avec le Parc du Queyras a eu lieu pour analyser d'un point de vue technique l'ensemble de sa démarche. Leurs actions de concertation et de communication nous ont paru fort intéressantes, cependant la différence entre les territoires et les systèmes d'élevage fait que leur stratégie n'est pas applicable en l'état sur le territoire du Verdon.

POSITIONS POSSIBLES POUR LE PARC

Les élus du Verdon s'étant refusé à prendre une position manichéenne « pour » ou « contre » le Loup et constatant les limites des systèmes mis en place jusqu'alors pour aider à l'équipement des bergers et indemniser leurs pertes pensent qu'il est nécessaire d'envisager autrement la question.

Le métier de berger est évidemment au centre de leurs préoccupations, en particulier car les différents modes de gardes constatés sur notre territoire comme la taille des troupeaux amènent de vraies différences quand on parle de la vulnérabilité des troupeaux aux attaques. Cependant il serait vain de juste appeler à la réduction de la taille des troupeaux, au renforcement de la présence des bergers et à la limitation du nombre de patous (qui lorsqu'ils sont mal menés ou mal nourris font aussi des dégâts)... Même aidées financièrement et imposées aux bergers ces mesures ne feront que prolonger un système d'assistanat qui ne fait que transférer la charge et la gestion du loup aux seuls bergers.

En effet élus et éleveurs du Verdon et d'ailleurs pensent que la charge de la gestion du retour du Loup leur a été entièrement transférée par l'Etat et les associations de protections de l'environnement, sous prétexte d'aides et d'indemnités. Au-delà des problématiques de rentabilité de l'activité et du prix de la viande (pour lequel des actions d'amélioration ont été tentées sur certains territoires, via les circuits courts ou des labels), il faut entendre les bergers concernant leur inquiétude quant à l'évolution de leur métier, à l'impact psychologique fort des attaques incessantes et en augmentation et à l'impression qu'ils ont abandonnés par le système au profit de la protection stricte du Loup.

Pour aider les éleveurs à faire évoluer leur métier et envisager de nouvelles pistes d'actions concernant la prédation, il est essentiel en effet de s'interroger sur cette question du partage des conséquences du retour du Loup... sur les territoires de Parcs peut-être encore plus qu'ailleurs. Le rôle des parcs pourrait-il être de faire prendre conscience à l'Etat, aux collectivités, mais aussi aux « défenseurs » du loup que le système mis en place ne fonctionne pas et qu'ils doivent s'impliquer autrement, prendre part réellement à la gestion des impacts de son retour sur le fonctionnement des exploitations.... Imaginer d'autres façons de mettre la main à la pâte, au-delà des aides financières....

Conscients du rôle du pastoralisme dans la gestion des milieux et des paysages, et des objectifs de suivi et de gestion de la biodiversité et de la faune sauvage, il semble important de décider si une « **responsabilité partagée** » de la prédation avec la profession agricole doit être envisagée et définie.

Pour amener les élus des Parcs à aborder cette question et à se positionner, trois postures (un peu caricaturales pour amener le débat) peuvent alors être envisagées :

- 1) « *La prédation reste le problème des éleveurs* » : ils ont accès à des aides financières et à des systèmes d'indemnisation
- 2) « *La prédation est une problématique partagée avec les éleveurs* » : le but est de minimiser l'impact du retour du loup sur l'élevage
 - Démarche d'accompagnement (mesures de protection des troupeaux...)
 - Implication « a minima » du Parc
- 3) « *La prédation doit être gérée collectivement car c'est une problématique globale partagée Parc/éleveurs/...* » (par tous les acteurs du territoire)

→ Démarche d'animation/expérimentation :

- amélioration des connaissances (comportement des loups, connaissance fine des meutes... conséquences des attaques sur les troupeaux...)
- mobilisation des acteurs pour aider les éleveurs (y compris les associations de protection de la nature)
- Proposition d'un plan d'action et d'expérimentation impliquant tous les acteurs...

La proposition n° 1 paraissant peu satisfaisante a été éliminé d'office par les élus.

Pour poursuivre la réflexion avec les élus, concernant les 2 autres propositions, nous avons tenté de résumer dans le tableau suivant, pour chacune des postures possibles : la plus-value potentiellement amenée par le Parc, mais aussi et surtout une évaluation de sa légitimité à intervenir (en regard des autres acteurs de la filière) ainsi que sa capacité réelle à influencer sur la situation.

Proposition	Plus value	Légitimité du Parc	Capacité réelle à influencer
2- La prédation est une problématique partagée Parc/éleveurs : le but est de minimiser l'impact du retour du loup sur l'élevage	Sensibilisation des éleveurs	+	+
	Accompagnement technique - Aide à la recherche - Plan d'action	0	0
	Animation auprès des éleveurs (mise en réseau, système d'alerte...)	- /+	
	Mobilisation des financements	++	+
3- La prédation doit être gérée collectivement car c'est une problématique globale partagée Parc/éleveurs/...	Emergence d'une nouvelle dynamique – Animation d'un collectif	++	?
	Amélioration des connaissances : - suivi des populations et du comportement - recherche – étude éthologique : le loup par rapport aux troupeaux	+	? (formation ONCFS)
	Mesures d'éloignement du loup	À gagner	?
	Mobilisation des financements	++	+
	Assistance collective des éleveurs - recherche de solutions pour alléger les contraintes - constat des attaques - recherche des victimes après attaques - en période d'alerte, concentrer les moyens de protection et faire appel à un réseau d'écobénévoles pour renforcer la surveillance	À construire	?

*

Pour l'heure, les élus du Verdon n'ont pas encore tranché sur la posture à prendre et surtout sur le niveau d'implication à venir du Parc sur cette problématique... même s'ils ont conscience de la nécessité d'agir et peut-être du besoin de plus d'animation et de mobilisation sur le sujet sur les territoires de Parcs.

Clairement situés à la croisée des enjeux de protection de l'environnement / de maintien de la population / développement des activités économiques sur leur territoire, les Parcs ont un rôle à jouer dans l'évolution de la gestion de la prédation et du retour du Loup.

Parmi les pistes évoquées à creuser pour aller plus loin dans ce « partage de la gestion de la prédation » évoquée, on note aujourd'hui que plusieurs idées ressortent de nos débats avec les élus et les équipes techniques :

- **L'étude nécessaire des possibilités d' « éducation du loup » ressort assez nettement.** Le terme de lupotechnie est d'ailleurs utilisé lors de certaines présentations par des chercheurs (INRA notamment, terme utilisé par le chercheur /Zootecnicien Marc VINCENT). Plus qu'une amélioration de la protection des troupeaux, ce concept amènerait le Parc à s'engager dans des actions permettant de réduire la prédation sur les troupeaux.
- **Le besoin d'implication plus forte des associations environnementalistes dans la gestion des conséquences des attaques** pour essayer, entre autres d'autres pistes de dialogue entre éleveurs et « défenseurs » du Loup ; pourquoi ne pas imaginer un système de volontariat comme existe les aides bergers. Au-delà de la nécessité d'apporter parfois un soutien moral aux éleveurs, on pourrait imaginer développer un système d'aide et un accompagnement en cas d'attaque, consistant par exemple à rechercher et prendre en charge les carcasses, rechercher les animaux dispersés après attaques, aider à soigner les animaux blessés.... Ces actions pourraient générer un rapprochement Parc/éleveurs mais nécessitent des moyens humains et financiers.
- Au-delà du rôle de sensibilisateur, d'animateur et de mobilisateur que peuvent jouer les parcs pour aborder une telle problématique sur un territoire **se pose la question de la place et de l'implication des chambres d'agriculture et des institutions professionnelles agricoles dans le portage de nouvelles pistes d'actions** (pour aller au-delà des postures traditionnelles de la défense des intérêts de la profession ou des systèmes d'aides....). Si l'on cherche à faire autrement et plus, quelle peut être leur place et surtout leur apport ? Sur la question de l'aide à l'évolution des modes de gardiennage plus adaptés à la prédation.... Sur la mobilisation de renforts de moyens humains....
- De même en termes d'orientations et d'expérimentation ; il serait pertinent **de réaliser une analyse complètes des impacts socio-économiques de la prédation.** Tous les systèmes de production n'ont pas la même vulnérabilité, peut-on envisager la modélisation de scénarii d'évolution du pastoralisme en fonction de différents facteurs, dont celui de la prédation. Un programme de recherche CASDAR sur l'avenir du pastoralisme dans les Alpes est en cours et aborde ce sujet. Peut-être pourrait-on aller plus loin avec des organismes de recherche (INRA...).
- **La gestion du retour du Loup est assortie de la réapparition de pratiques, de savoir-faire et de compétences disparues en France depuis très longtemps.** Les personnels des structures en charge de son suivi, comme de sa « régulation », évoquent assez facilement quand on les interroge le besoin de se former en matière d'éthologie du Loup, des questions d'approche des meutes ou des individus ou encore d'analyse des comportements d'individus (plus ou moins « nuisible au pastoralisme sans aller jusqu'à évoquer les concepts de « bon » ou « mauvais » loups entendus de ci de là). Le besoin de formation existe visiblement surtout pour rendre aussi plus efficaces les mesures d'effarouchement ou de prélèvement.
- **Il apparait également nécessaire de s'inscrire dans une dynamique d'expérimentation** sur les différentes zones du Parc du Verdon visant à étudier, tester et mettre en œuvre des dispositifs efficaces visant à réduire la prédation sur les troupeaux comme par exemple l'analyse des mesures d'effarouchement, et la capacité du loup à s'adapter, un système de suivi des loups par GPS qui pourrait déclencher une alerte permettant aux éleveur d'anticiper les attaques...
- **Plusieurs niveaux d'implication des parcs sont possibles dans leur cœur de métier (sensibilisation, éducation, observation, aide à la gestion de zones sensibles, portage d'expérimentations...).** Les personnels de plusieurs Parcs (dont le Verdon) font partie des correspondants/observateurs du réseau loup/lynx. En dehors de la collecte éventuelle des indices et

des observations qui pourront être faites, se pose par exemple la question de la légitimité pour le parc de réaliser des constats de prédation sur les troupeaux. Sur de tels aspects, sans se substituer à l'état et aux agents de l'ONCFS, si les parcs doivent être partie active et prenante dans la gestion de la prédation, **les limites claires et précises du rôle attendu doivent être définies.**

Ces types de pistes techniques nouvelles, de modélisation de comportement ou de gestion de zones pourraient être envisagées à l'échelle de plusieurs parcs voire des massifs entiers...

Dans tous les cas, il semble que l'idée la plus importante à porter au niveau fédéral et national soit la question d'un véritable partage de la gestion du retour du Loup et de la nécessaire invention de pistes d'implication de tous les acteurs concernés (y compris environnementalistes), au-delà des éleveurs qui le subissent. Le Parc du Verdon est alors prêt à étudier la mise en place d'expérimentations sur son territoire pour tester de nouveaux dispositifs si des moyens financiers sont délivrés dans cet objectif.